



Grenoble, le 6 juillet 2017

## **Dossier d'utilité publique A 480 La Ville de Grenoble émet de sérieuses réserves**

La Ville de Grenoble a reçu le 16 juin, pour avis, le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de réaménagement du Rondeau et de l'A480. Ce dossier doit faire l'objet d'une enquête publique avant la fin de l'année 2017 et la déclaration d'utilité publique doit être prononcée avant la fin de l'année 2018, les travaux devant se dérouler quant à eux entre 2019 et 2022.

**Après une analyse approfondie du dossier, la Ville salue les propositions effectuées par l'Etat concernant le traitement et les aménagements du secteur du Rondeau.**

En revanche, **la Ville exprime son inquiétude et sa déception quant à la qualité du projet proposé sur l'A480, qui déroge largement au protocole d'intention qu'elle a soutenu en novembre 2016.** Le projet présenté manque en effet cruellement d'ambition en termes d'innovation, de promotion des nouvelles mobilités, d'insertion paysagère et de limitation des nuisances pour les habitants.

Le dossier fait l'impasse sur l'étude d'un véritable scénario de limitation de la vitesse maximale à 70 Km/heure, intention pourtant inscrite clairement dans le protocole.

Le réaménagement prévu permettant le passage de 2X2 voies à 2X3 voies sur la section urbaine de l'A480 déroge également au protocole qui indiquait qu'il devait s'opérer dans le respect de l'emprise du domaine autoroutier. Non seulement l'autoroute empiète hors de son domaine notamment sur le secteur Catane, la pérennité des portes à 2X2 voies permettant d'empêcher l'augmentation de trafic n'est pas assurée, mais d'une manière générale aucun plan ou coupe ne permet d'avoir une vision précise de ce probable élargissement.

Le lien avec les projets urbains portés par la Ville (Presqu'île, Vercors, Bouchayer - Viallet) doit également être retravaillé. Ainsi, l'opportunité de profiter des travaux sur l'A480 pour enfin permettre à la Ville de se protéger face aux risques de crue du Drac n'est pas saisie. Ceci est très problématique au regard des récentes évolutions de la réglementation produite par l'Etat lui-même en matière d'inondation.

Enfin, le sujet des nouvelles mobilités, notamment du covoiturage, est presque totalement éludé du dossier. La Ville est convaincue qu'il est nécessaire d'agir rapidement sur la promotion des modes de déplacement alternatifs : par exemple, les études d'opportunité devraient être engagées sans tarder concernant une voie réservée aux véhicules à occupation multiple (VOM).

.../...

Estimant que ce dossier a été présenté sans laisser suffisamment de place au dialogue avec les citoyens, qu'il s'affranchi d'un certain nombre d'engagements pris dans le protocole d'intention, et qu'il nécessite d'être retravaillé pour gagner en qualité, la Ville de Grenoble exprime de sérieuses réserves sur le projet et va rapidement réclamer que de substantielles améliorations y soient apportées.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare :

*« La mise en place d'une politique plus durable des mobilités est une priorité pour la Ville de Grenoble. Celle-ci y travaille quotidiennement avec ses partenaires dans l'objectif de promouvoir des moyens de déplacement moins polluants, de limiter les nuisances, de protéger la santé de ses concitoyens, de préserver leur cadre de vie et de participer aux engagements internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

*Dans le respect de ces objectifs, la Ville avait confirmé en novembre dernier son soutien au protocole d'intention pour l'aménagement de l'échangeur du Rondeau et de l'autoroute urbaine A 480. Rendu possible notamment depuis l'abandon du projet de l'A51, ce protocole permettait de faire sortir de l'ornière ce dossier vieux de plus de 20 ans et promettait un projet innovant d'autoroute du XXI<sup>e</sup> siècle sur la même emprise, limitée à 70 Km/h, bien insérée dans son environnement, et faisant la promotion du co-voiturage répondait aux urgences du territoire tout en préparant l'avenir.*

*Aujourd'hui, la Ville de Grenoble émet de sérieuses réserves sur de nombreux reculs du dossier de Déclaration d'Utilité Publique de l'A480 par rapport au Protocole d'intention.*

*La Ville de Grenoble rendra son avis sur le dossier le 10 juillet prochain dans le cadre d'un Conseil Municipal extraordinaire, dans une direction qui permettra de réaffirmer les engagements pris dans le cadre du protocole d'intention. »*